

Conseil Municipal - 08 JANVIER 2008 - séance publique

Présents : M. Alain BLANC-PAQUES, maire
M. François BELLE, Robert VETROFF , adjoints
MM. Louis BONNET-EYMARD, Dominique BRUYERE, Yvonne COING-BELLEY,
Nathalie GILLES, Jean-Claude PASCAL-SUISSE.

Absents : Mme Cécile SUPTITZ, M. Charles ROBEZ MASSON.

Secrétaire de séance : M. Robert VETROFF

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et rappelle l'ordre du jour annoncé dans la convocation adressée à chacun des membres du conseil. Il est alors procédé à la lecture du compte rendu du conseil du 4 décembre 2007 qui est approuvé avec 9 voix.
Arrivée de Mme Jocelyne LAVALLEE à 20 h 40.

Point n°1. URBANISME

1. Dossier de Demande de Permis de Construire: M. Henri CHARREL –MARTIN.

Dossier déposé le: 15/12/2007.

Les Maîtres , Zone UAa , Parcelles section A n° 991 surface 570m2 et n° 178
surface : 5400m2 dont pour cette dernière environ 3000m2 en zone UAa et le reste en zone NC.
SHON avant travaux: 409,85 m2 / SHON créée: 119,57m2

Dossier de permis de construire concernant l'aménagement d'un bâtiment agricole en habitation.

Un permis de construire accordé en 2001 sur ce même bâtiment avait été annulé par le Préfet, avec le motif suivant : « *la modification du volume existant est interdite par le règlement du POS approuvé le 13 octobre 1998* ».

Avis défavorable avec 9 voix et une abstention.

Toutefois M.Henri Charrel-Martin sera convié à une rencontre avec M. le maire et l'adjoint chargé de l'urbanisme pour l'informer des modifications qui seront apportées au POS ; modifications en cours d'enquête publique, qui devraient offrir d'autres perspectives à ce projet.

2. Dossier de Demande de Travaux exemptés de Permis de Construire: M. Lionel QUANTIN.

Dossier déposé le: 20/ 12/2007.

Quartier les Etroits Domaine Joséphine

Pose de panneaux solaires de 5 m² sur le toit côté sud.

Avis favorable avec 9 voix.

3. Dossier de Demande de Permis de Construire: M. Jean GAGNIEUX.

Dossier déposé le: 28/12/2007

Quartier les Etroits zone UAa, parcelle n°1277, surface : 2165m2 Création d'une maison d'habitation d'une SHOB de 339,25m2 et d'une SHON de 172,65m2 / Garage enterré sous l'habitation.

Avis favorable avec 8 voix et une abstention.

Des informations complémentaires devront être fournies quant aux quatre points suivants :

- L'accès à la voirie communale, et à l'autorisation de passage du voisin mitoyen.
- Précision sur la teinte des tuiles et du crépissage.
- Indication de l'emplacement du puisard pour la récupération des eaux pluviales.
- Indication du traitement de l'écoulement des eaux pluviales de la route d'accès à l'habitation ; celles ci ne devant pas s'écouler sur la voirie communale située en aval.

4. Décision du Tribunal Administratif de Grenoble.

Après l'audience publique du 15 novembre 2007, le Tribunal administratif a rejeté la requête de M. Max COING- BOYAT demandant l'annulation de la décision du 24 septembre 2004, par laquelle le maire de Montaud, Alain BLANC-PAQUES a refusé un permis de construire.

5. Travaux réalisés sans autorisation de construire.

Des travaux réalisés vraisemblablement sans autorisation ont été effectués par Monsieur CHARREL-MARTIN Maurice ainsi que par Monsieur CHARREL-MARTIN Didier au hameau des Maîtres. Les élus demandent à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier à ces deux personnes en leur demandant de régulariser.

Point n° 2 - RESTES A REALISER 2007 - COMMUNE & SERVICE DES EAUX.

Comptes présentés par M. François BELLE.

- Budget principal - Investissements - Restes à réaliser reportés sur exercice 2008.

Dépenses

Frais documents d'urbanisme	1.202,00
Acquisition terrains	48.000,00
Travaux cimetière	55.000,00
Travaux sur bâtiments	82.000,00
Voirie communale	14.000,00
Agencements & Aménagements (pré étude)	20.000,00

TOTAL	220.202,00

Recettes (subventions)

Voirie communale	3.386,00

TOTAL	3.386,00

- Budget service des eaux - Investissements - Aucun montant ne figure en Restes à réaliser.

Approbation avec 8 voix pour et 1 abstention.

Point n° 3. ACQUISITION DE TERRAINS.

- Les négociations d'acquisition des terrains de Monsieur BOYAT Pierre et de Monsieur REPELLIN Roland sont terminées. L'acte administratif est rédigé et signé des parties. Il sera transmis à l'enregistrement au service des hypothèques.
- Monsieur MICHEL Henri a adressé un courrier au maire ; courrier précisant un accord de principe pour céder à la commune, à un prix convenu, la partie de terrain classée réservée. L'emplacement des accès aux parcelles situées à l'arrière du parking, depuis la voie départementale est à déterminer.
- Par courrier du 4 janvier 2008, la famille BOULLLOUD demande un délai de réflexion de trois mois avant de pouvoir statuer sur la vente à la commune, de la partie de terrain classée réservée. Le Conseil décide de leur accorder un délai jusqu'au 31 janvier prochain. A défaut d'accord à cette date, une déclaration d'utilité publique serait susceptible d'être lancée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Le Conseil demande à Monsieur le maire de consulter la société AGATE (géomètres) pour établissement d'un devis pour un avant-projet d'étude d'implantation de parkings sur les terrains BOULLLOUD / MICHEL évoqués ci avant.

Point n° 4. P.E.Z.M.A.

Le Conseil Général de l'Isère a précisé par courrier, que la participation de la commune, fixée initialement à 10 %, serait ramenée à 9 %.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 février 2008.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23 h 15.